

Réf: Dossier 287278

Avis de constitution

SOCIETE « LA RAMBLA »

Siège ABIDJAN Marcory Zone 4 C Rue Louis Lumière,
Lot 125, Ilot 0

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 28/11/2023 reçus par Me SIDIBE AKA-ANGHUI DIAMILATOU , MANDATAIRE, enregistrés au CEPICI, le 06/12/2023, il a été constitué une SCI aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « LA RAMBLA »

Objet : La propriété, la gestion, l'administration et la disposition pour son compte exclusivement, du patrimoine mobilier et immobilier dont elle pourrait devenir propriétaire par la suite, par voie d'acquisition, échange, apport, location ou autrement; Et pour la réalisation de l'objet social: l'emprunt de toutes sommes et en garantie l'affectation hypothécaire; le cautionnement hypothécaire; la prise de participation dans toute société existante ou à créer; Et généralement toutes opérations qui pourraient se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société ou à tous autres objets similaires ou connexes pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN Marcory Zone 4 C Rue Louis Lumière, Lot 125, Ilot 0

Dirigeant(s) M FOUAD ALAMIEDDINE (ADMINISTRATEUR)

RCCM : n° CI-ABJ-03-B40-00450 du 05/03/2024 au Tribunal
du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°0000/GTCA/RC/2024 du 05/03/2024

